



1 rue des Ecoles – ATHIS DE L'ORNE
61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

ENJEU DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

I – L'enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers et de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque
- de comprendre les interactions entre ces facteurs
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites
- d'adopter une conduite apaisée
- de comprendre l'interaction entre l'homme, le véhicule et l'environnement

La formation :

- favorise la prise de conscience des risques
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- la mémorisation des règles
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

II – Le déroulement de la formation

La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur le route
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

III – Les conditions de passage à l'examen du permis de conduire

Un examen du permis de conduire est programmé lorsque toutes les conditions, ci-dessus, sont réunies et que l'élève conducteur a atteint le niveau exigé par l'examen.

Le candidat doit se retrouver sur les lieux de l'examen, situé à :

La Gare - 61100 FLERS

à l'heure indiquée sur sa convocation préalablement fournie.

Le lieu d'examen se situe à 15 minutes de l'école de conduite.

Un enseignant de la conduite sera présent pendant toute la durée de l'examen.

Lors de l'examen, le candidat se doit respecter l'examineur, les autres usagers et le matériel mis à sa disposition.